

### **CEPSO FORMATION**

26, avenue de Suffren - 75015 PARIS Téléphone 01 44 49 19 50

www.cepso-formation.fr - e-mail : cepso@socaf.fr

# LA VENTE EN VIAGER

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

## **DURÉE**

1 journée en visioconférence de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### **PUBLIC VISÉ**

- Directeur d'agence, manager, agent immobilier
- Aucun prérequis nécessaire

# **OBJECTIFS**

Connaître et maîtriser les spécificités du viager afin de proposer à ses clients ce type de transaction

# MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Rachel CASTAING, Présidente d'une agence immobilière spécialisée dans le viager

CONTENU DE LA FORMATION (Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)

**DÉBUT DE LA FORMATION: 9h30** 

### Accueil (20 min)

Présentation par le CEPSO Tour de table et évaluation des niveaux

#### Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie Rappel des fondamentaux Questions – Réponses

Le viager : origine, définitions, vocabulaire (35 min)

### Pause (10 min)

Typologie des ventes en viager (20 min)

Duh vs usufruit (15 min)

Les bénéficiaires de la rente viagère (30 min)

Le calcul du bouquet et de la rente viagère (30 min)

Dernière mise à jour : 11 janvier 2022

# Pause déjeuner (1h)

Avantages et garanties (1h)

Contenu et forme d'un contrat viager (1h)

Pause (10 min)

Étude de cas pratiques (1h)

### Conclusion de la formation (20 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction Tour de table et bilan de la formation

**FIN DE LA FORMATION: 17h30** 

#### **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

### **COÛT DE FORMATION**

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

# **ACCESSIBILITÉ**

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Dernière mise à jour : 11 janvier 2022